

# Le rôle de l'UCM dans les programmes de médecine préventive

## Bref historique:

La loi du 2 mai 1974 portant modification du CAS disposait:

« Un règlement grand-ducal, à soumettre obligatoirement au Conseil d'Etat déterminera les conditions de fonctionnement d'un service de médecine préventive par collaboration entre les ministères de la santé publique et les caisses de maladie. Ce même règlement pourra prévoir une exonération totale ou partielle de la participation ou du découvert pour les assurés se soumettant aux mesures de prévention recommandées. »

# Le rôle de l'UCM dans les programmes de médecine préventive

Base légale actuelle : Article du 17 CAS

(Loi de 1992)

« Les programmes de médecine préventive sont élaborés par la direction de la santé en collaboration avec l'union des caisses de maladie. Pour autant qu'il s'agit d'une organisation commune, les modalités de réalisation et de financement du programme font l'objet d'une convention entre le ministre ayant dans ses attributions la santé et l'union des caisses de maladie »

# Le rôle de l'UCM dans les programmes de médecine préventive

Les programmes réalisés depuis 1992:

1992 Mammographie (modifiée en 1996, 2003, 2007)

2001 Vaccination contre l'hépatite B

2001 Vaccination contre la méningite à méningocoque C

2001 Vaccination contre la grippe

2007 Sevrage tabagique

2007 Dépistage prénatal des maladies congénitales

2008 Vaccination contre le Human papilloma virus

2008 Prévention pour le Dos

# Le rôle de l'UCM dans les programmes de médecine préventive

Les dépenses effectuées par l'Union des caisses de maladie dans le cadre de l'action préventive: (en millions d'euros)

	Total	dont programmes proprement dits
1994	0,98	0,50
1995	0,86	0,39
1996	0,99	0,44
1997	1,33	0,68
1998	1,35	0,66
1999	1,41	0,70
2000	1,42	0,71
2001	1,66	0,84
2002	2,56	1,41
2003	3,01	2,02
2004	3,89	2,37
2005	4,05	2,44
2006	4,36	2,64
2007	4,51 (2,46 %)	2,89 (1,58 %) des dépenses globales

# Le rôle de l'UCM dans les programmes de médecine préventive

## Les décideurs des programmes:

- Le Ministre de la Santé
- Le Conseil d'administration de l'Union des caisses de maladie

## Les négociateurs des programmes:

- La Direction de la Santé
- Direction/Département de l'Union des caisses de maladie et les partenaires sociaux
- Des organisations ou établissements publics (STM)

# Le rôle de l'UCM dans les programmes de médecine préventive

Les tiers intervenants dans la négociation:

- Les groupements professionnels intéressés  
(Négociation en présence de tiers, obligation conventionnelle d'information)
- Les Cercles de médecine spécialisés (AMMD)
- Le Contrôle médical de la Sécurité Sociale
- Des organisations œuvrant dans le domaine de la santé ou de la prévention
- Centre Commun de la Sécurité Sociale

# Le rôle de l'UCM dans les programmes de médecine préventive

## L'encadrement juridique :

- L'instrument de convention (signé et publié au Mémorial
- Les conventions individuelles avec les groupements professionnels (prévues à l'art 61 du CAS)
- Les règlements de nomenclature
- Les statuts de l'Union des caisses de maladie
- Les budgets hospitaliers
- Des contrats particuliers (STM / Services sectoriels)

# Le rôle de l'UCM dans les programmes de médecine préventive

## Principes sous-jacents:

### ➤ Inscription du programme

- dans une finalité,
- dans une politique internationale (OMS)

### ➤ Partage des tâches entre les acteurs

- Financement des actes, fournitures (vaccins) et prestations diverses
- Information des acteurs
- Information médiatique
- Organisation informatique (logistique)

# Le rôle de l'UCM dans les programmes de médecine préventive

## ➤ Accessibilité égalitaire aux programmes:

- A la population cible résidente,
- A la population cible transfrontalière à condition que les
- prestations du programme soient délivrées au Luxembourg

## ➤ Durée des programmes:

- Durée illimitée
- Durée préfixe (hépatite, méningocoque)
- Clauses de pérennité

# Le rôle de l'UCM dans les programmes de médecine préventive

La nature des prestations délivrées dans le cadre des programmes:

- Actes d'imagerie médicale (Mammographie, anomalies congénitales)
- Actes d'analyses de biologie clinique ( Anomalies congénitales)
- Vaccins (Grippe, HPV, Méningocoque, Hépatite )
- Médicaments (Sevrage tabagique)
- Prestations en espèces (Prévention pour le dos)
- Examens et consultations au cabinet médical (nomenclature)

# Le rôle de l'UCM dans les programmes de médecine préventive

## Accompagnement des programmes:

- Centres de coordination
- Comités consultatifs
- Comités scientifiques et techniques
- Audit externe
- Evaluation épidémiologique / statistique

# Le rôle de l'UCM dans les programmes de médecine préventive

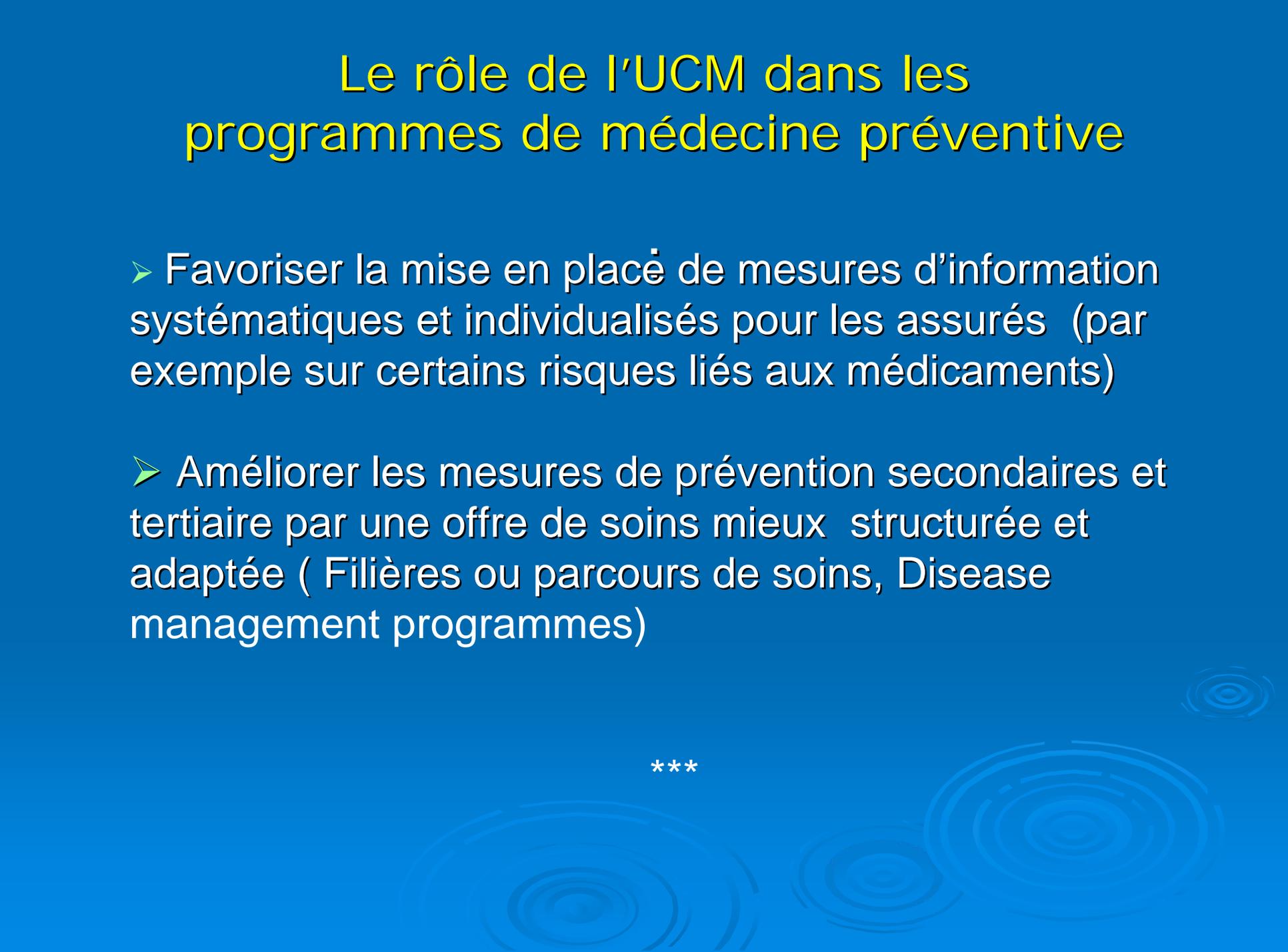
Les perspectives:

- 2008 : Adoption d'une Charte UCM/MS pour guider la démarche commune dans l'élaboration des programmes futurs
- 2009 : Détermination d'une politique et d'une stratégie commune MS /Caisse Nationale de Santé
- Développer des stratégies pour la prise en charge préventive de certaines maladies « sociales » « lourdes » ou « chroniques ». ( Diabète, maladies cardiovasculaires, etc.)
- Favoriser l'adaptation du cadre légal et réglementaire au développement de telles stratégies,

# Le rôle de l'UCM dans les programmes de médecine préventive

- Favoriser la mise en place de mesures d'information systématiques et individualisés pour les assurés (par exemple sur certains risques liés aux médicaments)
- Améliorer les mesures de prévention secondaires et tertiaire par une offre de soins mieux structurée et adaptée ( Filières ou parcours de soins, Disease management programmes)

\*\*\*



# Le rôle de l'UCM dans les programmes de médecine préventive

▪  
▪



# Le rôle de l'UCM dans les programmes de médecine préventive

▪  
▪



# Le rôle de l'UCM dans les programmes de médecine préventive

